



## Agglomération de Montbéliard : les ménages à bas revenus concentrés dans les quartiers politiques de la ville

L'agglomération de Montbéliard se caractérise par une surreprésentation des bas revenus et une sous-représentation de la population « aisée », dans les deux villes-centres de l'agglomération, Montbéliard et Audincourt, comme dans la banlieue. Les ménages à bas revenus sont concentrés dans les quartiers politiques de la ville. Les ménages aisés, peu nombreux, se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Aline Faure, Audrey Mirault

L'analyse de la distribution des niveaux de vie des ménages dans les plus grandes unités urbaines de province fait apparaître trois grands profils de villes-centres et deux profils de banlieues. Ces profils diffèrent par la façon dont les ménages à haut et bas niveaux de vie sont sur ou sous-représentés, définissant ainsi six grands groupes. Montbéliard fait partie du groupe des « villes-centres et banlieues à bas revenus » (cf. « *Pour en savoir plus* »). Cet ensemble est composé d'agglomérations « industrielles » du nord de la France et de villes du sud-est, agglomérations confrontées à des difficultés économiques et à un fort taux de chômage.

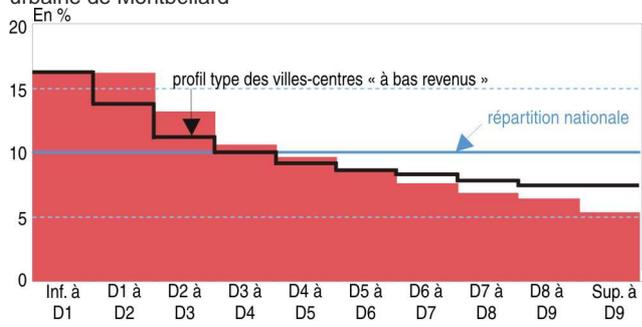
À l'instar des villes-centres de même profil, les effectifs dans les différentes classes de revenu sont d'autant plus faibles que les revenus sont élevés (figure 1). Les ménages à bas niveau de vie (cf. *définitions*) sont particulièrement présents à Montbéliard et Audincourt, qui sont les deux communes villes-centres de l'agglomération de Montbéliard. Les hauts revenus sont, quant à eux, largement sous-représentés : 13 % des ménages ont un niveau de vie supérieur au seuil national du 8<sup>e</sup> décile.

Dans la banlieue de l'agglomération, également qualifiée de banlieue « à bas revenus », la répartition des différents niveaux de vie est plus équilibrée que dans les deux villes-centres, même si là aussi les hauts revenus sont largement sous-représentés par rapport à la situation nationale : 13 % ont un niveau de vie supérieur au seuil national du 8<sup>e</sup> décile (figure 2).

La localisation résidentielle des ménages, subie ou choisie, est liée en partie aux politiques d'aménagement, notamment en matière de logement, qui favorisent plus ou moins la mixité sociale.

### 1 Un tiers des ménages disposent d'un faible niveau de vie

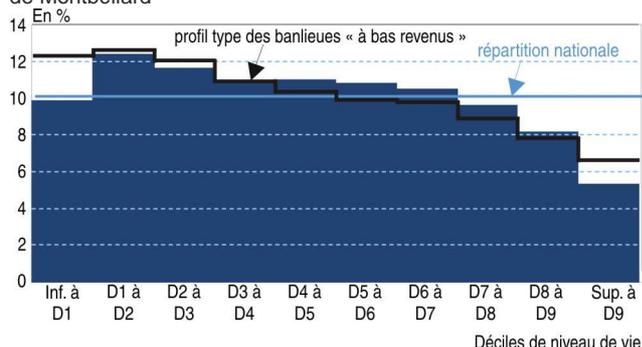
Distribution des niveaux de vie dans les villes-centres de l'unité urbaine de Montbéliard



Déciles de niveau de vie  
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

### 2 Les ménages à haut niveau de vie sous-représentés en banlieue

Distribution des niveaux de vie dans la banlieue de l'unité urbaine de Montbéliard



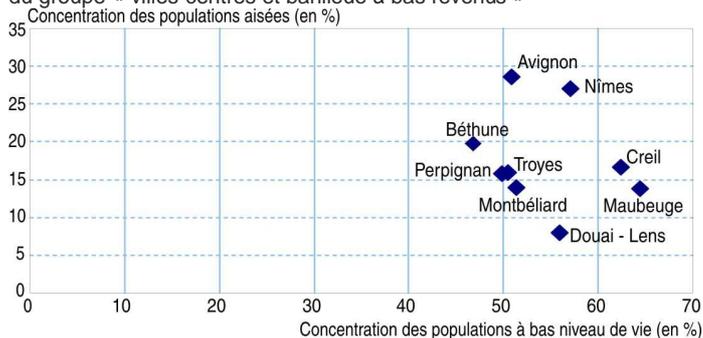
Déciles de niveau de vie  
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

La concentration spatiale des bas ou hauts revenus et leur degré de ségrégation résidentielle (cf. définitions) complètent ainsi l'approche par profil pour comprendre les différences entre les agglomérations.

Les ménages à bas revenus sont très concentrés spatialement. Selon ce critère, l'agglomération montbéliardaise se situe au 7<sup>e</sup> rang des unités urbaines étudiées. La moitié des ménages à bas revenus vivent dans des quartiers où ce type de population est particulièrement présent (figure 3). Ces zones sont essentiellement situées dans les quartiers de la politique de la ville, présents aussi bien dans les villes-centres que dans la banlieue. Les ménages à hauts revenus, qui sont beaucoup moins présents qu'au niveau national sont davantage répartis sur l'ensemble du territoire de l'unité urbaine. Leur niveau de concentration (14 %) est ainsi le 4<sup>e</sup> plus faible des agglomérations étudiées.

### 3 Concentration spatiale des ménages : forte pour les bas revenus, faible pour les hauts revenus

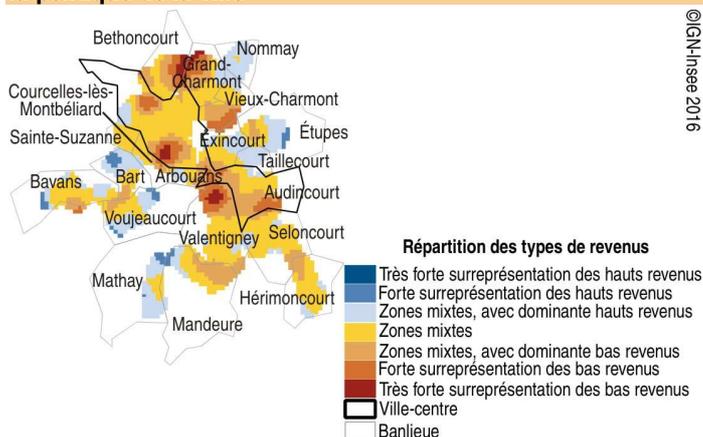
Concentration des hauts et bas niveaux de vie dans les agglomérations du groupe « villes-centres et banlieue à bas revenus »



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

Le niveau de ségrégation résidentielle est comparable dans les villes-centres et dans la banlieue. Il situe le pôle urbain de Montbéliard dans la moyenne (22<sup>e</sup> rang sur 52). Ce niveau n'est pas plus élevé pour les ménages à bas revenus que pour les ménages aisés, reflétant une certaine homogénéité de la répartition spatiale des ménages dans l'ensemble des communes composant l'unité urbaine (figure 4).

### 4 De nombreuses zones mixtes, hormis dans les quartiers de la politique de la ville



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

## Sources et définitions

Le **fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **déciles de niveaux de vie** (D1 à D9) sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est le seuil en-dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Dans cette étude, un ménage à **bas niveau de vie** (ou **bas revenus**) dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil du 2<sup>e</sup> décile national et un ménage à **haut niveau de vie** (ou **hauts revenus**) dispose d'un niveau de vie supérieur au seuil du 8<sup>e</sup> décile national. Au niveau national, ces types de ménages regroupent chacun, par définition, 20 % des ménages.

Une **unité urbaine** (ou **agglomération** ou **pôle urbain**) est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'unité urbaine. L'étude est centrée sur les 52 unités urbaines de province de plus de 100 000 habitants. L'unité urbaine de Paris est traitée à part.

L'**unité urbaine de Montbéliard** compte 108 000 habitants en 2012. Elle est composée de deux communes villes-centres (Montbéliard et Audincourt) et de dix-neuf communes de banlieue (Arbouans, Bart, Bavans, Étupes, Exincourt, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Sochaux, Taillecourt, Valentigney, Vieux-Charmont, Voujeaucourt).

La **concentration** des populations à bas niveaux de vie est le rapport entre le nombre d'habitants à bas niveau de vie vivant dans les espaces (carreaux de 200 mètres de côté) de l'unité urbaine où leur part est supérieure à 40 %, et l'ensemble des habitants à bas niveau de vie de l'unité urbaine. La concentration se définit de façon identique pour la population à haut niveau de vie.

La **ségrégation résidentielle** mesure ici la différence dans la spatialisation des populations selon leur niveau de vie. Si la distribution des niveaux de vie constatée dans l'unité urbaine est identique dans tous les sous-espaces (carreaux de 200 mètres de côté), alors la ségrégation est nulle. Elle serait maximale si dans chaque sous-espace un seul type de population était présent (« entre-soi » maximal).

## Pour en savoir plus :

- JM. Floch, Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains in « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, édition 2016
- G. Dabet, F. Weinachter, S. Widmer, P. Hermenegildo, « Communautés d'agglomération de Belfort et Montbéliard - Les disparités sociales, un enjeu pour l'aménagement des territoires », L'Essentiel n°136, décembre 2011
- A. Faure, A. Mirault, « Un haut degré de ségrégation résidentielle dans l'agglomération de Besançon », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°9, juin 2016
- A. Faure, A. Mirault, « Faible concentration spatiale des ménages à bas niveau de vie dans l'agglomération dijonnaise », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°10, juin 2016



Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Patrick Pétour

Rédacteur en chef :  
Martine Azouguagh

ISSN : en cours

© Insee 2016

